

L'an deux mil quinze le douze mai à dix-huit heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué en date du cinq mai deux mil quinze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe CHARRIN, Maire.

Présents : CHARRIN Philippe – AGAZZI Claude – AUBLETTE Geneviève – BEGUIER Monique – BOS Christine – BRIOLE Jean-Pierre – CHEILLAN Marc – CRACOWSKI Jacques – DAHRINGER Catherine – GRINDEL Xavier – SIMONNET Emmanuel – TIDIER Isabelle – THEISOHN Heike

Excusés avec pouvoir : VERDOLLIN Lisa donne pouvoir à AUBLETTE Geneviève

Monsieur Xavier GRINDEL est désigné secrétaire de séance.

**DELIBERATION N°2015\_021: RESSOURCES HUMAINES - RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE** - Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel dans le grade d'animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de un an allant du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 31 mai 2016 selon les modalités précitées ;
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2015, chapitre 64 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs résultant de la présente délibération.

**DELIBERATION N°2015\_022: RESSOURCES HUMAINES - CREATION DE POSTES ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS** - Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la création de ces emplois ainsi que la modification du tableau des emplois comme présentée ci-après :

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectif		Durée hebdomadaire de service
		Ancien	Nouveau	
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
Attaché territorial	A	1	1	35 h
Adjoint administratif	C	2	3	35 h
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
Agent de maîtrise	C	1	1	35 h
Adjoint technique	C	6	6	35 h
<b>FILIERE ANIMATION</b>				
Adjoint d'animation	C	0	1	35 h
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>				
ATSEM	C	1	1	35 h

- **DE DIRE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget primitif, chapitre 64 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs résultant de la présente délibération.

**DELIBERATION N°2015\_023: ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES INITIE PAR LE SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE DU DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE (SMED 13) POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGETIQUE** - Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CRACOWSKI Jacques

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, l'unanimité :

- **D'APPROUVER** de l'adhésion de la commune de Vauvenargues au groupement de commandes précité pour l'acheminement et la fourniture d'électricité, et pour la fourniture de services d'efficacité énergétique qui y seront associés ;
- **D'APPROUVER** l'acte constitutif du groupement de commandes joint en annexe, cette décision valant signature de l'acte constitutif par Monsieur le Maire pour le compte de sa commune dès notification de la présente délibération au coordonnateur ;

- **DE PRENDRE ACTE** que le coordonnateur demeure l'interlocuteur privilégié de la commune pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat ;
- **D'AUTORISER** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune, et ce sans distinction de procédures ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à valider les sites de consommation engagés pour chaque marché ultérieur ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les contrats de fournitures d'énergie avec les prestataires retenus par le groupement de commandes ;
- **D'INSCRIRE** les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes à son budget et à les régler ;
- **D'HABILITER** le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoins, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de Vauvenargues ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs résultant de la présente délibération.

**DELIBERATION N°2015\_024: ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS** - Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par AUBLETTE Geneviève  
Madame Heike THEISOHN n'a pas pris part au vote.

Association	Objet / Activités	Montant demandé	Montant accordé n-1	Montant proposé
<b>Cosa Sento</b>	Commémoration du tricentenaire du Marquis de Vauvenargues – Projet « Maddalena ai piedi di Cristo » Concerts à l'église de Vauvenargues	1 200 €	-	1 200 €
<b>Musique à Vauvenargues</b>	Printemps en musique à Vauvenargues Production d'un opéra pour enfant avec les écoliers	800 €	800 €	800 €
<b>Union des Anciens Combattants</b>	Organisation des cérémonies patriotiques et de commémoration	1 600 €	800 €	1 000 €
<b>Centre Ressources</b>	Accompagnement thérapeutique des malades du cancer		800 €	800 €
<b>Société de chasse Saint-Hubert</b>	Gestion des espaces forestiers Repas gaulois avec la mairie	800 €	2 350 €	800 €
<b>Association sportive de Vauvenargues</b>	Section gymnastique Relance de la section Tennis et organisation d'une journée découverte	800 €	1 000 €	800 €
<b>Amicale des Sapeurs-Pompiers Sainte-Victoire</b>	Organisation du bal des pompiers et du loto	800 €	800 €	800 €
<b>Amis de Sainte-Victoire</b>	Travaux d'entretien du Prieuré (vitraux de la chapelle, réfection du cloître)	1 000 €	1 000 €	1 000 €
<b>TOTAL</b>				<b>7 200 €</b>

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **D'ATTRIBUER** les subventions de fonctionnement telles que présentées ci-dessus ;
- **DE DIRE** que les montants seront prélevés sur la ligne 6574 qui présente les disponibilités nécessaires.

**DELIBERATION N°2015\_025: ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A FAMILLES RURALES - ASSOCIATION DE VAUVENARGUES ET APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS** - Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par AUBLETTE Geneviève

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** une subvention d'un montant de **30 700 €** à Familles Rurales – Association de Vauvenargues ;
- **DE DIRE** que les montants seront prélevés sur la ligne 6574 qui présente les crédits nécessaires ;
- **D'APPROUVER** les termes de la convention d'objectifs jointe en annexe de la délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

**DELIBERATION N°2015\_026: CONTRAT PLURIANNUEL COMMUNAUTAIRE DE DEVELOPPEMENT - COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX - APPROBATION DE L'AVENANT N°1\_2015** - Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les termes de l'avenant n°1\_2015 joint à la présente délibération ;
- **D'APPROUVER** les modifications au programme d'opération tel que joint en annexe de l'avenant précité ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ce document.

**DELIBERATION N°2015\_027: DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS GLOBALISE A LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX - ACQUISITION D'UNE MINI-PELLE** - Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir décidé, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le plan de financement tel que présenté ci-dessous :

Montants en €	Dépenses	Recettes
Coût du projet HT	21 500 €	
Commune		10 750 €
CPA		<b>10 750 €</b>
<b>Total</b>	<b>21 500 €</b>	<b>21 500 €</b>

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter une subvention de la Communauté du Pays d'Aix dans le cadre des fonds de concours globalisés à hauteur de 50 % pour un montant de **21 500 € HT** ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**DELIBERATION N°2015\_028: BUDGET CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - CORRECTION D'UNE ERREUR MATERIELLE SUR LA DELIBERATION N°2015\_015 DU 2 AVRIL 2015** - Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par SIMONNET Emmanuel

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la correction de l'erreur matérielle telle qu'elle vous est présentée ci-dessous :

Pour être conforme au vote du 2 avril 2015, il faut donc modifier le tableau récapitulatif comme suit :

	RECETTES	DEPENSES
<b>FONCTIONNEMENT</b>	5 643.83	5 643.83
<b>INVESTISSEMENT</b>	3 885.08 (au lieu de 3 385.08)	3 885.08 (au lieu de 3 385.08)
<b>TOTAL</b>	<b>9 528.91</b>	<b>9 528.91</b>

Par ailleurs, cette erreur matérielle a été répercutée lors de la copie dans le logiciel de comptabilité, et a entraîné la génération d'une écriture automatique qu'il convient également de rectifier dans les documents budgétaires joints à la délibération (suppression de l'imputation au 1068).

- **DE DIRE** qu'ainsi présentés la délibération et le document budgétaire qui lui est joint sont conformes au vote du Conseil municipal du 2 avril 2015.

**DELIBERATION N°2015\_029: ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A UNE ASSOCIATION VENANT EN AIDE AUX VICTIMES DES SEISMES DU NEPAL** - Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Il est proposé d'approuver le versement d'une subvention à une association qui vient en aide aux victimes de ces catastrophes. Le Conseil municipal retient le montant de 1 057 €, qui correspond symboliquement aux nombres d'habitants de la commune, et choisit de verser cette somme à la Fondation de France.

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 1 057 € à la Fondation de France – Solidarité Népal ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

Pour affichage du 20/05/2015 au 20/07/2015  
Transmission en Sous-préfecture le 20/05/2015